

Amnistie and Co

Tribune – Edito – Miary – Patrick A. -27/01/12

Et c'est reparti pour un tour. Semblant d'« accord » à Pretoria, mais de toute évidence et comme à l'accoutumée, différences de compréhension et d'interprétations sur son contenu. L'on se gardera alors de prêter une importance exagérée aux déclarations multiples des acteurs malgaches, et l'on se référera uniquement au maigrichon communiqué de la SADC.

Concrètement, on y lit un « appel » à adopter une loi d'amnistie avant le 29 février, « pour faciliter la mise en œuvre des points encore en suspens dans la Feuille de route » ; ainsi qu'un engagement de la SADC de travailler d'ici à cette date sur les plaintes concernant la mise en œuvre de la Feuille de route, notamment les plaintes portant sur la formation du gouvernement.

Pour le reste, le communiqué pourrait se résumer de la façon suivante : la Feuille de route, toute la Feuille de route et rien que la Feuille de route. Et silence dans les rangs. Y compris dans les médias, avec un appel à eux lancé de cesser les rumeurs et les désinformations assimilables à une violation des articles 22 et 23 de feuille de route. LOL : dans ce genre de figure de style, il y avait déjà eu un précédent [qui avait au moins l'avantage d'être par moments comique](#).

Pendant un mois donc, la question de l'amnistie devrait dominer l'actualité. Une bonne première base de réflexion serait de lire [le rappel fait par Sahondra Rabenarivo en décembre dernier](#) et les commentaires qui ont suivi. Ces quelques cadrages techniques suffiront-ils à éviter une foire d'empoigne sur le sujet ? L'on est sérieusement en droit d'en douter.

Le problème est qu'une partie du public et de la classe politique a une peur instinctive de Marc Ravalomanana ; une autre partie a également une aversion instinctive d'Andry Rajoelina. Ces réactions ne sont pas totalement irrationnelles ou fondées sur la défense d'intérêts très particuliers : les deux hommes se sont révélés les plus « morpions » des Présidents, et à entendre leurs discours, l'on doute qu'ils puissent facilement changer.

Le réalisme politique appelle évidemment à une amnistie des actes politiques. Il serait impossible de s'opposer au principe. Mais il y a un problème : l'étymologie du mot amnistie, qui est proche de celle d'amnésie. Ce n'est pas la première fois qu'il y a amnistie à Madagascar ; mais qui oublie ses erreurs est forcément condamné à les répéter. Comme nos deux hommes sont impénitents, l'amnistie à eux appliquée pourrait avoir un arrière goût d'impunité.

Le pardon, certes ; l'oubli en prime ?

Pour prendre le sujet le plus brûlant, Marc Ravalomanana doit-il être amnistié ? Si oui, il devrait en principe pouvoir rentrer au pays et redevenir un citoyen comme tout le monde et jouir de ses droits civiques et autres. Si la réponse est non, c'est que la feuille de route n'est pas respectée et la crise n'est pas finie.

On voit qu'ainsi posée la question ne peut recevoir l'approbation de l'ensemble de la classe politique, en définitive la seule à vraiment décider, car les positions sont désormais très tranchées. Car l'amnistie est inséparable de la notion de pardon des fautes. On ne peut pardonner que sous deux conditions minimum :

La première est de connaître exactement les fautes à pardonner. On ne peut se contenter d'un *mea culpa* vague et général. La deuxième est une forme sincère de réparation des fautes. Dans le cas le plus brûlant la question est : comment délimiter les fautes commises par Marc Ravalomanana ou Andry Rajoelina (si faute il y a) et quelle forme de réparation doit exister. Comment se pose la question de l'impunité ?

Il est utopique d'espérer une réconciliation dans les cœurs, si les deux points soulevés ne reçoivent pas des réponses satisfaisantes, car toute crise qui a eu lieu à Madagascar a eu pour origine un sentiment de frustration grave. Trancher la question de l'amnistie dans un délai très court nécessite d'avoir en tête la liste des questions à résoudre. Gare alors aux fausses appréciations.